

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-VENANT-DE-PAQUETTE
Le 3 février 2026

PROCÈS-VERBAL des délibérations du Conseil de la municipalité de Saint-Venant-de-Paquette qui s'est réuni en séance ordinaire le 2 février 2026 à 19h59 à la salle du conseil de la municipalité de Saint-Venant-de-Paquette, sis au 5 chemin du Village.

Sont présents : Monsieur Marc Delorme, maire
 Monsieur Gaétan Lavigne, conseiller siège #1
 Madame Claude Le Borgne, conseillère siège #2
 Monsieur Claude Desbiens, conseiller siège #3
 Monsieur Jacques Inkel, conseiller siège #4
 Monsieur Patrick Blue, conseiller siège #5
 Monsieur Carl Perron, conseiller siège #6

Madame Mélissa Gaudreau, directrice générale et greffière-trésorière, est présente.

1.0 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le quorum étant constaté conformément à la loi, la séance est ouverte à 19h30 par Monsieur le Maire Marc Delorme. Madame Mélissa Gaudreau agit à titre de secrétaire d'assemblée.

2.0 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Résolution 2026-02-016

Les membres du conseil ayant tous pris connaissance de l'ordre du jour ;

SUR PROPOSITION du conseiller Carl Perron,
APPUYÉE par le conseiller Claude Desbiens,
IL EST RÉSOLU

D'adopter l'ordre du jour tel que présenté ;

Et en laissant le point 12.0 Varia ouvert.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

2.0 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3.0 SÉANCE DU CONSEIL

3.1 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 janvier 2026

3.2 Suivi de la séance du conseil du 12 janvier 2026

4.0 PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

4.1 Questions des citoyens

5.0 CORRESPONDANCE

5.1 Correspondance générale

6.0 TRÉSORERIE

6.1 Comptes payés

6.2 Comptes à payer

7.0 VOIRIE

8.0 AQUEDUC

9.0 AVIS DE MOTION

10.0 RÈGLEMENTS

11.0 AUTRES AFFAIRES

- 11.1 Offre de service en inspection municipale
- 11.2 Validation des membres volontaires du Plan de sécurité civile
- 11.3 Contribution pour fins de parc
- 11.4 Autorisation – Liste de destruction des archives
- 11.5 Congrès de l'Association des directeurs généraux du Québec (ADMQ)
- 11.6 Peinture de la salle d'entraînement
- 11.7 Demande de subvention – Fonds Tillotson 2026
- 11.8 Soumission de GN sécurité – Vérification annuelle du panneau d'incendie

12.0 VARIA

13.0 RAPPORTS

- 13.1 Élus
- 13.2 Directrice générale

14.0 PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

- 14.1 Questions des citoyens sur les dossiers de l'assemblée

15.0 CLÔTURE DE LA SÉANCE

Adopté à l'unanimité.

3.0 SÉANCE DU CONSEIL

- 3.1 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 janvier 2026

Résolution 2026-02-017

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 janvier 2026 ;

SUR PROPOSITION du conseiller Gaétan Lavigne,
APPUYÉE par le conseiller Jacques Inkell,
IL EST RÉSOLU

De renoncer à la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 janvier 2026;

D'adopter le procès-verbal tel que présenté.

Adopté à l'unanimité.

3.2 Suivi de la séance du conseil du 12 janvier 2026

La directrice générale fait une description verbale des suivis depuis le 12 janvier 2026.

4.0 PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

4.1 Questions des citoyens

Aucune question

5.0 CORRESPONDANCE

La directrice générale fait un résumé verbal des correspondances reçues depuis le 12 janvier 2026.

6.0 TRÉSORERIE

6.1 Comptes payés

Résolution 2026-02-018

Considérant que la directrice générale dépose la liste des paiements émis durant la période du 7 janvier au 29 janvier 2026 au montant de 38 421,14 \$;

SUR PROPOSITION du conseiller Patrick Blue,
APPUYÉE par le conseiller Carl Perron,
IL EST RÉSOLU

D'accepter la liste des paiement émis présentée au conseil municipal au montant de 38 421,14 \$ pour la période du 7 janvier au 29 janvier 2026.

Adoptée à l'unanimité.

6.2 Comptes à payer

Résolution 2026-02-019

Considérant que la directrice générale dépose la liste des comptes à payer en date du 3 février 2026 au montant de 22 647,65 \$;

SUR PROPOSITION du conseiller Gaétan Lavigne,
APPUYÉE par le conseiller Carl Perron,
IL EST RÉSOLU

D'autoriser le paiement des comptes à payer en date du 3 février 2026 au montant de 22 647,65 \$;

Adoptée à l'unanimité.

7.0 VOIRIE

8.0 AQUEDUC

9.0 AVIS DE MOTION

10.0 RÈGLEMENTS

11.0 AUTRES AFFAIRES

11.1 Offre de service en inspection municipale

Résolution 2026-02-020

Considérant que la Municipalité souhaite mandater une firme d'inspection municipale en bâtiment et en environnement pour l'année 2026;

Considérant que la directrice générale a soumissionné deux entreprises québécoises pour effectuer ce mandat ;

SUR PROPOSITION du conseiller Gaétan Lavigne,

APPUYÉE par le conseiller Jacques Inkell,

IL EST RÉSOLU

D'accepter l'offre de service numéro 2026-22 d'Urbatek au taux horaire de 68,65\$, laquelle couvre l'ensemble des services liés à l'inspection municipale, soient l'émission de permis, la rédaction d'avis d'infraction, l'émission de constats d'infraction, la rencontre avec les citoyens visés, les visites d'inspection, les visites du territoire, la transmission des permis à l'évaluateur ainsi que tout autre tâche nécessaire à la réalisation des services susmentionnés ;

Adoptée à l'unanimité.

11.2 Validation des membres volontaires du Plan de sécurité civile

La Municipalité doit valider le nom des participants membres du Plan de sécurité civile qu'elle possède conjointement avec la Municipalité d'East Hereford. La période de renouvellement de ce Plan était attendu pour la fin du mois de janvier 2026. Les prochaines étapes du processus sont l'attribution des différentes missions aux membres volontaires et les exercices de groupe qui en découleront.

11.3 Contribution pour fins de parc

Les membres du conseil ont décidé de ne pas appliquer cette redevance dans leur règlement de lotissement.

11.4 Autorisation – Liste de destruction des archives

Résolution 2026-02-021

Considérant que la Municipalité est soumise à la Loi sur les archives et que le gouvernement impose un certain nombre d'obligations spécifiques dans la gestion de ses documents ;

Considérant que la Municipalité doit mandater un archiviste pour réaliser cette tâche et qu'elle a retenue l'offre de service de l'archiviste Michel Hamel ;

SUR PROPOSITION du conseiller Claude Le Borgne,
APPUYÉE par le conseiller Patrick Blue,
IL EST RÉSOLU

D'accepter l'offre de service de l'archiviste Michel Hamel pour répertorier les documents à conserver ;

D'autoriser la destruction des archives spécifier dans la liste d'archives dûment remise par l'archiviste ;

Adoptée à l'unanimité.

11.5 Congrès de l'Association des directeurs généraux du Québec (ADMQ)

Les membres du conseil acceptent que la directrice générale participe au Congrès annuel 2026 de l'ADMQ. Cet événement donne accès à une programmation sous forme de conférences axées sur le développement des compétences et du savoir-être.

11.6 Peinture de la salle d'entraînement

Les membres du conseil autorisent le projet de peinture à la salle d'entraînement du centre communautaire. C'est le Comité des Loisirs qui sera responsable de peindre ladite salle.

11.7 Demande de subvention – Fonds Tillotson 2026

Résolution 2026-02-022

Considérant que la période d'appel à projet du Fonds Tillotson de la région de Coaticook est ouverte pour l'année 2026 ;

Considérant que la Municipalité souhaite faire l'achat d'une cuisinière commerciale et d'une hotte non-aspirante pour le sous-sol du Centre communautaire ;

SUR PROPOSITION du conseiller Gaétan Lavigne,
APPUYÉE par le conseiller Patrick Blue,
IL EST RÉSOLU

D'autoriser la directrice générale à rédiger une demande de subvention auprès de Tillotson pour l'achat d'une cuisinière commerciale et d'une hotte de cuisine non-aspirante. Les membres consentent à déboursier 1 000 \$ pour le projet.

Adoptée à l'unanimité.

11.8 Soumission de GN sécurité – Vérification annuelle du panneau d'incendie

Les membres du conseil autorisent la directrice générale à mandater GN sécurité pour l'inspection annuelle du panneau d'incendie du Centre communautaire de la Municipalité de Saint-Venant-de-Paquette.

12.0 VARIA

13.0 RAPPORTS

13.1 Élus

Le conseiller Claude Desbiens rappelle que la Soirée Loisirs aura lieu le vendredi 13 février 2026 à compter de 19h00. Il fait également un suivi verbal de sa rencontre avec l'organisation Garnotte pour les deux prochains événements de vélo 2026. Il annonce également que la troisième édition du

Plaisirs d'hiver, organisée par le Comité des Loisirs, aura lieu dimanche le 1^{er} mars 2026.

14.0 PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Il n'y a aucune question du public.

15.0 LEVÉE DE LA SÉANCE

Résolution 2026-02-023

Considérant que l'ordre du jour est épuisé ;

SUR PROPOSITION du conseiller Gaétan Lavigne,
APPUYÉE par le conseiller Claude Le Borgne,
IL EST RÉSOLU

De lever la séance, il est 21h29.

Adopté à l'unanimité.

Monsieur Marc Delorme
Maire

Mélissa Gaudreau
Directrice générale et greffière-
trésorière

Je, Marc Delorme, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.

Je, soussignée Mélissa Gaudreau, directrice générale et greffière-trésorière, certifie par la présente qu'il y a des crédits disponibles pour les dépenses ci-dessus. Si certains postes enregistrent des dépassements par rapport au budget, ceux-ci seront financés à même le surplus général du présent exercice.